

Agnès Bricard

Première femme présidente de l'Ordre des experts-comptables et présidente de la Fédération des femmes administrateurs, Agnès Bricard est particulièrement qualifiée pour parler des Daf, de leurs missions, de l'évolution de cette profession et de sa féminisation. Entretien avec celle qui, durant son mandat au sein du CSOEC, a œuvré pour rapprocher les Daf des experts-comptables.

En qualité d'expert-comptable, votre interlocuteur en entreprise est souvent le Daf. Quel regard portez-vous sur cette profession ?

La fonction a sensiblement évolué au cours des 15 dernières années. Elle a toujours nécessité une expertise technique élevée, dans le champ de la finance, du droit et des

systèmes d'information. Cette expertise doit désormais être complétée par deux savoir-faire, à mon sens centraux. Le premier, l'art du management, est déjà devenu une seconde nature chez de nombreux Daf, que l'on voit fréquemment former des binômes avec le directeur général ou le président et qui sont

presque systématiquement associés aux décisions importantes. Autre nouveau savoir-faire : une très bonne maîtrise de la communication financière. Le Daf doit se montrer pédagogue pour transcrire une réalité complexe, celle de l'entreprise et de son secteur, en termes simples et, de plus en plus souvent, à l'aide du langage graphique. Il doit aussi s'adapter à une gamme très variée d'interlocuteurs, qui va de l'actionnaire – individuel, familial, institutionnel – aux autres bailleurs de fonds que sont les banques, les établissements publics, les sociétés de services financiers, les gestionnaires de fonds, les investisseurs, voire les marchés financiers.



À SAVOIR

ÊTRE FEMME ET DAF DANS UN COMEX DU SBF 120 EN 2014

Ce tableau propose un état des lieux de la présence des femmes Daf au sein des comités exécutifs des groupes français en comparant les sociétés du CAC 40 à celles du SBF 120.

	SBF 120	CAC 40
Nombre de sociétés faisant siéger des femmes	72 sociétés	25 sociétés
En %	60 %	62,5 %
Nombre de femmes	132 femmes sur 1 217 membres du Comex	42 femmes sur 477 membres du Comex
En %	10,9 %	8,8 %
Nombre de femmes Daf	13 femmes Daf siègent dans un Comex	4 femmes Daf siègent dans un Comex
En %	31,8 % des femmes siègent dans un Comex d'une société du CAC 40	

Étude menée par la Fédération des femmes administrateurs et l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Poitiers.

La direction administrative et financière se féminise-t-elle ?

Le taux de femmes dans cette fonction est aujourd'hui à 22 %, un niveau proche de celui de la profession d'expert-comptable. Est-ce suffisant ? Non. L'application du principe d'égalité mais aussi l'efficacité économique et managériale justifient d'accélérer la féminisation de la fonction de Daf. Plus largement, il faut tout mettre en œuvre pour briser le fameux plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder à des postes de direction, dans les entreprises privées et publiques, dans la fonction publique, mais aussi dans le monde associatif, syndical, etc. D'ici quelques mois, après avoir achevé mon mandat de deux ans à la tête de la Fédération des femmes



BIO EXPRESS

1983

Agnès Bricard, expert-comptable diplômée, CAC et conseil expert financier, crée et dirige le cabinet d'expertise comptable Bricard-Lacroix et Associés.

1987 à 2001

Élue au Conseil de l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France, elle en assure la présidence en 2001 et 2002.

2005 à 2008

Élue au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC) depuis 2005, elle occupe jusqu'en 2008 les fonctions de présidente du Club secteur public et du comité Collectivités locales et associations.

2009-2012

Agnès Bricard est vice-présidente, puis présidente du CSOEC.

2012

Elle crée de la Fédération des femmes administrateurs, dont elle est présidente.

2014

Création de l'association Tous pour la prévention des entreprises avec l'assurance santé économique.

administrateurs, je compte œuvrer à la création d'une association des femmes Daf, qui devrait venir grossir les rangs de la Fédération.

Vous avez créé cette Fédération des femmes administrateurs en juillet 2012. Quelles en étaient les motivations ?

Deux textes – la loi dite Copé-Zimmermann de janvier 2011 pour le secteur privé et la loi Sauvadet de mars 2012 dans le domaine de la fonction publique – font référence à des seuils obligatoires chiffrés et à un calendrier de mise en conformité s'agissant de la parité au sein des conseils d'administration. La Fédération des femmes administrateurs, qui a pour membres des associations réunissant des femmes de la sphère libérale, de la fonction publique et du monde de l'entreprise, se veut une sorte de service après-vente de ces deux textes. Son rôle est de contribuer, aux côtés d'autres acteurs, à la professionnalisation du statut d'administrateur. Une nécessité

absolue si l'on veut en finir avec la logique, bien ancrée en France, de la cooptation entre membres des mêmes réseaux ou des mêmes grandes écoles. La Fédération vise aussi à encourager la mise en place de formations ad hoc et de dispositifs d'accompagnement des candidates et enfin, à promouvoir la visibilité des futures administratrices ou encore à fluidifier les relations que devraient entretenir les parties prenantes, parmi lesquelles les cabinets de chasseurs de tête.

Quels sont les enjeux majeurs auxquels les Daf devront faire face au cours des prochaines années ?

On parle beaucoup depuis deux ou trois ans, de la désintermédiation, mais pour les PME, le financement provient encore à 95 % des banques ou de leurs filiales dans les domaines de l'affacturage et du crédit-bail, notamment. Au moment où le crédit bancaire est davantage sélectif ou soumis à restriction, il est

opportun de penser aux mécanismes de garantie, à l'instar de ceux proposés par la Bpifrance. Et quand il s'agit de financer le cycle d'exploitation, par exemple en ayant recours à l'affacturage, il est indispensable de faire jouer la concurrence et de prendre le temps de comparer les conditions, prix, quotités financières, etc.

C'est délicat à dire à des Daf confrontés à une conjoncture économique déprimée, mais il ne faut pas baisser les bras dans le domaine de l'investissement, en particulier dans le domaine de la stratégie commerciale et dans celui de la conquête de marchés à l'étranger. On constate qu'un dispositif comme le CIR donne de très bons résultats ; pourquoi le gouvernement Valls ne mettrait-il pas en place des incitations de même nature en faveur du développement commercial, qui mérite d'être reconnu comme un investissement à part entière ? ●

ANTOINE GENDRE ET FLORENCE LEANDRI